



CONCOURS D'ELOQUENCE

CALLIOPÉ GUYANE 2024

REGLEMENT



Article 1 : Champ d'application

- Ce Règlement organise le déroulement du 5^e **Concours d'Eloquence** au sein de l'Académie de Guyane, regroupant les 4 Bassins (Kourou, Saint-Laurent, Cayenne, Matoury-Rémire Montjoly)
- Le présent règlement est applicable à toutes les phases du Concours (qualification, finalités, finale).
- Le concours d'Eloquence est ouvert à tous les élèves des 4 Bassins, qui seront répartis selon 5 catégories correspondant au lycée et aux 4 cycles des écoles et collèges.

Article 2 : Forme du Concours

Selon leur cycle d'appartenance, les candidats s'exprimeront en solo ou en joute oratoire (Battle), sur des sujets arrêtés à l'avance, et selon les formes d'expression définies.

Cycle 1 : **Poésie** ; Cycle 2 : **Slam** ; Cycle 3 : **Discours ou Plaidoirie** en solo ; Cycle 4 : **Discours ou Plaidoirie** en Battle ; Lycée : **Grand oral**

Article 3 : Calendrier

- La Grande Finale se déroulera le **Samedi 25 MAI 2024, 14h00 à l'ENCRE de Cayenne.**
- La phase d'inscription va du 16 Octobre au 15 Décembre 2023
- Les phases de préparation et de qualification sont laissées à la charge de chaque Bassin qui arrêtera son propre calendrier du **18 Décembre au 02 Mai 2024.**
- Les 5 candidats de chaque Bassin devront être connus pour le **Vendredi 03 Mai 12h00.**
- Une phase de regroupement sous la forme de **Master Class** est prévue dans la matinée de la Finale.
- Les dates, horaires et lieux seront communiqués par les chefs d'établissement, l'inspectrice de la Circonscription, les coordonnateurs de réseau et les animateurs de Bassin.

Article 4 : Déroulement de la Grande Finale

- Le passage sur scène se fera de manière croissante du Cycle 1 au Lycée. Pour chacun des 3 premiers cycles un tirage au sort définira l'ordre de passage des 4 candidats.

Pour ces 3 catégories, les candidats s'exprimeront individuellement. Ils déclameront le texte qu'ils auront écrit eux-mêmes.

- Pour le cycle 4, le concours prend la forme d'une battle. Le candidat sera soit « POUR » soit « CONTRE ». Le Grand Vainqueur de cette catégorie sera le candidat ayant totalisé le total de points le plus élevé.

Les confrontations se feront sous la forme d'une joute oratoire (1 contre 1). Les candidats interviendront de manière alternée pendant trois minutes, puis une minute. Un tirage au sort désignera celui qui commence, tandis que son adversaire terminera.

Chaque candidat est libre de choisir sa forme d'expression. L'objectif étant de convaincre le public et le jury tout en essayant de démonter les arguments de l'autre.

Le « POUR » ou le « CONTRE » sera déterminé par tirage au sort. Ce choix sera communiqué aux candidats lors de la Master Class.

- Pour le Lycée, les candidats interviendront individuellement pendant cinq minutes dans l'esprit du grand oral.

- Le temps d'expression par candidat est défini comme suit :

Cycle 1 : **1 minute** ; Cycle 2 : **2 minutes** ; Cycle 3 : **3 minutes** ; Cycle 4 : **4 minutes** ; Lycée : **5 minutes**

- A l'issue du passage de chaque catégorie, le Jury se retire pour délibérer. Les résultats sont proclamés après chaque délibération.

- Les récompenses sont remises après le passage du cycle 3 puis celui du Lycée.

Article 5 : Critères d'appréciation

Le Jury se prononce sur le fond comme sur la forme. Plusieurs critères sont pris en compte :

- Pertinence de l'argumentation [Cycle 4]
- Vocabulaire, Grammaire, Syntaxe [Tous cycles]
- Structure du discours, Clarté des idées [Tous cycles]
- Aisance dans la prise de parole [Tous cycles]
- Capacité à captiver l'attention de l'auditoire [Tous cycles]
- Capacité à convaincre [Tous cycles]
- Capacité à tenir compte de « l'attaque » de l'adversaire [Cycle 4]
- Capacité à contrecarrer les arguments de l'adversaire [Cycle 4]

- Détachement du candidat par rapport à son texte [Tous cycles]
- Expression et intelligibilité de la voix [Tous cycles]
- Posture [Tous cycles]
- Appropriation du sujet [Tous cycles]
- Respect du Timing [Tous cycles]
- Tenue vestimentaire [Tous cycles]

- ...

Article 6 : Les Thèmes

CYCLE 1 (PS-MS-GS)	CYCLE 2 (CP- CE1-CE2)
Création poétique : J'aime faire du sport, parce que ... (Valeurs de l'Olympisme)	SLAM - Moi, je vise l'excellence ! (Valeurs de l'Olympisme)
CYCLE 3 (CM1-CM2-6 ^e)	CYCLE 4 (5 ^e - 4 ^e -3 ^e)
Plaidoyer : Toi, qui me harcèles écoute ce que j'ai à te dire	Battle : Egalité fille-garçon, mythe ou réalité ?
CYCLE Lycée (2nde – 1ère - Tale)	
Grand oral : La beauté n'est pas toujours là où on l'attend.	

Article 7 : Composition du Jury

Le jury sera composé de 7 à 9 professionnels du monde enseignant, artistique, juridique, des médias... et d'un parlementaire.

Article 8 : Prix

En plus de son lot-prestige, le vainqueur de chaque catégorie se verra remettre un trophée.

Tous les finalistes seront récompensés par des lots divers, en fonction de la générosité des sponsors.

Les vainqueurs des différentes catégories sont susceptibles de représenter l'Académie de Guyane à l'extérieur. En cas de désistement, l'invitation sera proposée à un (e) autre finaliste.

Article 9 : Reconstitution du Concours

Le Concours d'Eloquence qui couvre les quatre Bassins de l'Académie, sera reconduit chaque année, à la même période. Entre Septembre et Octobre, l'annonce de son ouverture sera faite.

Il a également pour vocation de s'étendre au-delà des frontières de la Guyane, avec l'accord du Rectorat et le concours de la Collectivité Territoriale de Guyane et des Communautés d'agglomération.

Article 10 : Adhésion au concours

La participation au Concours implique l'acceptation du présent règlement. En outre :

Aucun autre sujet ne sera accepté ;

Les candidats devront s'exprimer en français, en utilisant un langage soutenu et dans le respect qui s'impose ; des passages très courts dans une autre langue sont tolérés ;

Les **attaques** personnelles, politiques, religieuses ou idéologiques sont strictement interdites.

Compte tenu du caractère d'Excellence de cette manifestation. Une tenue correcte est exigée et chez les candidats et chez le public ;

Pour les candidats : chemise, chemisette, pantalon, jupes, robes chaussures fermées sont de rigueur.

Article 11 : Droit à l'image

Les parents sont informés que la participation de leurs enfants à cette manifestation les expose de fait. Ils veilleront à signer les autorisations relatives au droit à l'image.

Les captations faites (vidéo, audio, photo) devront avoir un usage personnel ou familial. Tout usage à caractère public ou commercial sera dénoncé et les auteurs poursuivis.

Article 12 : Propriétés

Les textes présentés, les objets et productions divers issus de ce concours sont la propriété des établissements scolaires participants. Les copies, reproductions et autres feront l'objet d'une autorisation spéciale des propriétaires. Toutefois, afin de réaliser un journal souvenir de la manifestation, les participants veilleront à confier au COPIL une copie de leurs textes et si besoin des photos et audios. Ce journal constituera un support à usage pédagogique.

Article 13 : Dérogation

Le COPIL se réserve le droit d'adapter le nombre de participants par cycle si le quota d'inscrits n'est pas atteint.

En cas de demande de participation au Concours d'établissements de l'extérieur, le COPIL se réserve le droit de les intégrer dans le Tableau Final. Chaque Bassin aura cette liberté de procéder de la sorte.

Article 14 : Participation aux frais

Aucune participation financière ne sera demandée aux établissements finalistes.

Pour les demi-finales une participation financière ou non incombe au Bassin.

Pour la Finale et les Demi-finales les lycées et SEGPA pourront être sollicités pour fournir un service en fonction des spécialités qui y sont enseignées (Restauration, Accueil, Horticulture, Sécurité, Logistique, Design....)
